

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 30  
représentés : 3  
pour : 33  
abstention : 0  
contre : 0

**OBJET : Exercice 2015 : ouverture anticipée des crédits d'investissement**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA, D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1612-1,  
Vu le budget primitif 2014,  
Vu l'instruction M14,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2015 permettant la réalisation d'acquisitions et de travaux,

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2014 pour le budget 2015, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21 et 23 en dépenses) :

<i>Dépenses</i>		<b>BP 2014</b>
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	148 966 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	544 480 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 049 140 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 857 909 €
Opération 1001	PLACE CHARLES DE GAULLE	50 000 €
Opération 1003	CIRCULATION DOUCES	20 000 €
	<b>Total des crédits nouveaux ouverts au BP 2014</b>	<b>8 670 495 €</b>

Ces 8 670 495 € autorisent donc l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2015 à hauteur de 2 167 624 € répartis comme suit :

202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORAT, MODIF, REVIS, DOC. URBA	5 750 €
2031	FRAIS D'ETUDES	20 017 €
2033	FRAIS D'INSERTION	4 000 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	7 475 €
<b>Total chapitre 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>37 242 €</b>
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 000 €
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 120 €
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30 000 €
<b>Total chapitre 204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>136 120 €</b>
2111	TERRAINS NUS	25 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	875 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	56 500 €
21311	HOTEL DE VILLE	32 500 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	216 950 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	47 580 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	167 862 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	405 750 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	5 000 €
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	4 675 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	4 500 €
21538	AUTRES RESEAUX	95 750 €
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	10 000 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	58 125 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	22 525 €
2184	MOBILIER	38 500 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 168 €
<b>Total chapitre 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 262 285 €</b>
2313	CONSTRUCTIONS	714 477 €
<b>Total chapitre 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>714 477 €</b>
<b>Opération 1001</b>	<b>PLACE CHARLES DE GAULLE</b>	<b>12 500 €</b>
<b>Opération 1003</b>	<b>CIRCULATION DOUCES</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Total des ouvertures de crédits</b>		<b>2 167 624 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/01/2015

DEL141219\_16

Reçu en préfecture le 02/01/2015

Affiché le

SLO

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



Christian BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 02/01/2015

Publication/Affichage le 05/01/2015

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

Bernard LAURENT

L'agent autorisé